

Tél : 04 74 75 02 75

Mél : [ce.0010065r@ac-lyon.fr](mailto:ce.0010065r@ac-lyon.fr)

Circonscription d'Oyonnax  
22 bis rue Brillat Savarin  
01100 Oyonnax

 @Circoyo01

<https://oyonnax.circo.ac-lyon.fr/spip/>

Oyonnax, le lundi 11 septembre 2023

L'Inspectrice de l'Education Nationale  
en charge de la circonscription  
d'Oyonnax

à

Mesdames et Messieurs les directeur.rice.s  
Mesdames et Messieurs les enseignant.e.s  
Mesdames et Messieurs les membres des  
RASED, enseignants UPE2A et EILE

## Note de Service N° 2

*Chères, chers collègues,*

*Suite à la note de service de rentrée, vous trouverez ci-dessous des informations et ressources essentiellement pédagogiques.*

*Je souhaite que cette période de rentrée continue à se passer au mieux...*

*L'équipe de circonscription reste disponible pour vous accompagner, n'hésitez pas à nous contacter.*

1- Surveillance et sécurité.....	3
2- Protection de l'enfance .....	4
3- Service médico-social des personnels .....	4
4- Organisation du RASED .....	4
• Organisation par antenne .....	4
• Les priorités .....	4
• Procédure de demande d'aide .....	4
5- Pôle ressource de circonscription .....	5
• Fonctionnement .....	5
• Ressources .....	5
6- Dispositif ICS (inclusion climat scolaire).....	5
7- EPS .....	5
• En route vers les JO 2024 ! .....	5
• Ressources départementales.....	6
• Les rando-contées .....	6
8- Notre école, faisons-là ensemble (NEFLE) .....	6
9- Recensement & Appel à projet ADAGE .....	7
10- Projet DULALA (Ecoles d'Oyonnax) .....	7
11- Ressources pédagogiques .....	8
11.1 Les empêchements à apprendre .....	8
11.2 Activité physique et EDD.....	8
11.3 Coupe du monde de rugby .....	8
11.4 Promenades mathématiques (cycles 2 et 3) .....	8
11.5 Guides et ressources Eduscol .....	8
11.6 Classes dédoublées .....	8
12- Actions pédagogiques .....	8
* 1 jour 1 actu : une émission sur l'égalité filles / garçons .....	8
* Les petits champions de la lecture .....	8
*La grande lessive.....	9

Pour chaque proposition de cette note de service, cliquer sur le mot ou l'expression [en bleu](#), afin d'accéder à la ressource.

Dans chaque note de service, retrouvez en page 1, sous les coordonnées de la circonscription, le lien pour accéder au [site](#) de la circonscription.

N.B. : Les notes de services doivent être communiquées à tous les enseignants de l'école, y compris les remplaçant.e.s qui y sont rattachés.

## 1- Surveillance et sécurité

Si le directeur est responsable de la sécurité dans son école, notamment par l'organisation des récréations, **la responsabilité de la surveillance incombe à chaque enseignant. La surveillance des élèves doit être active, permanente et continue**, pendant le temps d'accueil de 10 minutes au début de chaque demi-journée et durant les récréations.

La conduite à tenir en cas d'accident sera définie en conseil de maîtres. **La sécurité des élèves et des personnels, la sécurisation des écoles continuent à être des préoccupations constantes.** Il faut pour cela agir sur plusieurs leviers :

- La mise en sûreté des écoles en lien avec les communes ;
- La prévention du risque (document unique d'évaluation des risques) ;
- La gestion de crise ;
- La diffusion d'une culture partagée de la sécurité.

Les dispositions à mettre en œuvre **en cas de menace terroriste** sont rassemblées dans un seul document : [l'instruction du 12/04/2017](#) (B.O. n° 15 du 13/04/2017).

La circulaire n° 2015-205 du 25 novembre 2015 relative au plan particulier de mise en sûreté face aux risques majeurs (PPMS) reste en vigueur pour les accidents majeurs d'origine naturelle ou technologique.

Vous trouverez le détail de toutes ces mesures ainsi que les différents livrets à destination des directeurs d'écoles, des parents d'élèves et le livret annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes en suivant ce [lien](#).

[La circulaire du 8 juin 2023](#) présente les modalités d'élaboration du PPMS, selon les dispositions de la loi n°2021-1716 du 21 décembre 2021 créant la fonction de directrice ou directeur d'école. Elle présente également les nouveaux **PPMS unifiés (risques majeurs et attentat intrusion)**. Ces nouvelles dispositions sont mises en œuvre progressivement avant la rentrée scolaire 2028. Les directrices et directeurs d'école seront destinataires d'une information spécifique à ce propos. Pour l'instant, [les ressources Eduscol](#) restent en vigueur.

**Je vous remercie de m'informer en temps réel de tout signalement d'événement grave ou d'information préoccupante** (violence, santé publique, accident, occupation de locaux) touchant des élèves, des personnels enseignants ou non enseignants, ayant une incidence sur la vie de l'école. Vous rédigerez conjointement un fait établissement sur l'application ARENA.

Vous pouvez contacter Thibault Patin, assistant de prévention pour toute question liée à la sécurité de votre école : [cpce.0010065r@ac-lyon.fr](mailto:cpce.0010065r@ac-lyon.fr)

## 2- Protection de l'enfance

Une information pour **Protection de l'enfance** a été adressée à toutes les écoles par Mme l'Inspectrice Académique (**mail du 16 décembre 2022 – 15h12**) rappelle la responsabilité des personnels de l'éducation nationale pour le repérage et le signalement des situations d'enfants en danger ou risque de danger ([Cf. circulaire 7 février 2022](#)). Cette communication comprend aussi les trames d'IP et de signalement ainsi qu'un memento pour se repérer dans les procédures. Ce sont toujours des situations complexes aussi je vous engage à les réfléchir collégalement, en équipe, en y associant les psychologues éducation nationale, les membres de l'équipe de circonscription, les assistants sociaux REP + et le service d'aide social en faveur des élèves de la DSDEN.

**Je vous remercie de bien vouloir me tenir informée de toute situation particulière.**

## 3- Service médico-social des personnels

Vous trouverez en [lien](#) les coordonnées des services pouvant accompagner les personnels.

## 4- Organisation du RASED

- [Organisation par antenne](#)

Le [RASED de circonscription](#) est organisé en trois antennes.

- [Les priorités](#) fixées au RASED de circonscription, en concertation avec les membres des trois antennes, pour cette année scolaire 2023/2024, sont les suivantes :

➔ Classes non dédoublées :

1- Cycles 2 hors éducation prioritaire

2- CE2 et cycle 3 en éducation prioritaire

3- Cycle 1

➔ Co-présence pour répondre aux besoins des élèves :

En début, en fin d'intervention.

Co-animation

Co-enseignement

- ➔ Rôle de personne ressource / Travail sur l'explicitation auprès des élèves
- ➔ Importance des cycles, continuité des apprentissages d'un cycle à l'autre.
- ➔ Rédaction des PPRE / PAP

- [Procédure de demande d'aide](#)

Les documents de demande d'aide ont été retravaillés, ils vous seront adressés prochainement. Les membres du RASED établiront les priorités d'intervention à partir des demandes qui leur auront été adressées avant le 13 octobre 2023. Néanmoins, des demandes d'aide pourront être rédigées après cette date, afin de vous laisser le temps d'évaluer vos élèves et de les connaître.

**Aucune intervention RASED (autre que celles de prévention) ne pourra intervenir sans demande**

d'aide.

## 5- Pôle ressource de circonscription

- Fonctionnement

« Le pôle ressource de la circonscription regroupe **tous les personnels** que l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) **peut solliciter et fédérer pour répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école.** » (cf Circulaire [n° 2014-107 du 18-8-2014](#))

Le pôle ressource peut être sollicité par un enseignant, une équipe, un directeur, en renseignant la demande d'accompagnement au sujet d'une situation complexe.

Les informations sont disponibles sur le [site de la circonscription](#), vous pouvez contacter Bernadette Laulagnet, enseignante ICS et coordinatrice du pôle ressource sur cette question : [poleressources.oyonnax@ac-lyon.fr](mailto:poleressources.oyonnax@ac-lyon.fr)

- Ressources

Des ressources ont été produites :

\*[Le lien école-famille](#)

\*[Pallier les difficultés de langage](#)

## 6- Dispositif ICS (inclusion climat scolaire)

Bernadette Laulagnet sera cette année formatrice à 50 % et enseignante ICS à 50 %. Aurélie Mattioni arrive sur notre circonscription et sera enseignante ICS à 50%. Vous pouvez les contacter sur l'adresse : [ics.0010065r@ac-lyon.fr](mailto:ics.0010065r@ac-lyon.fr)

## 7- EPS

- **En route vers les JO 2024 !**

Les jeux olympiques et paralympiques en juillet 2024 représentent une occasion de renforcer tous les dispositifs existants mais aussi de porter les valeurs du sport et de la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage.

[La note de service du 4 juillet 2023 – Organisation de l'année scolaire 2023-2024](#) – rappelle les dispositifs, les événements sportifs de l'année, informe des nouveautés ([Le programme Unis'vers 2024, les enfants font leurs jeux à l'USEP](#)), propose des ressources ([génération Paris 2024](#) ; [Eduscol](#) ; [Canopé](#)).

Les pratiques sportives font l'objet d'une [circulaire SPORT-EDUCATION](#) parue au BO n°26 du 1<sup>er</sup> juillet 2021, adressée aux représentants de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sport.

**Quatre points attirent plus particulièrement notre attention en cette rentrée scolaire :**

1. Le renforcement des « **savoirs nager** » et « **savoir rouler à vélo** ».

2. Le programme **30 minutes d'activité physique quotidienne**, en complément de l'EPS → [Comment Faire ?](#)  
[Généralisation des 30 minutes d'activité physique quotidienne \(APQ\) à l'école primaire à compter de la rentrée 2022.](#)
3. [Le label Génération 2024](#) pour les écoles et établissements scolaires vise à développer les passerelles entre le monde scolaire et le mouvement sportif afin d'encourager la pratique physique et sportive des jeunes.
4. Le **développement de l'EPS et de la pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap**

Le dispositif "[Pass'Sport](#)" est reconduit cette année. Il représente une aide financière d'un montant forfaitaire de **50 euros versée par l'État à une association pour réduire le coût d'inscription d'un jeune** (notamment les frais d'adhésion et de licence) à une activité sportive proposée par celle-ci pour la saison sportive 2022-2023. **Il est accessible aux enfants de 6 à 18 ans et bénéficiant d'une allocation de rentrée scolaire ou d'enfant handicapé.**

- Ressources départementales

Vous trouverez des [ressources](#) sur le site départemental EPS afin de lancer l'année scolaire sous le signe de l'olympisme et du paralympisme.

- Les rando-contées

Dans le cadre de la cité éducative, les classes maternelle de Bellignat et Oyonnax bénéficient d'un licence USEP.

Des rando-contées sont proposées pour les élèves de MS et/ou GS :

- **jeudi** 5 octobre 2023 avec repli le mardi 17 octobre 2023
- **jeudi** 12 octobre 2023 avec repli le jeudi 19 octobre 2023

Pour toute information et pour vous inscrire, merci de suivre ce [lien](#) (une priorité sera donnée aux classes n'ayant pas participé aux rando-contées au printemps 2023 et par ordre d'arrivée des inscriptions).

## **8- Notre école, faisons-là ensemble (NEFLE)**

**Le Conseil national de la Refondation (CNR)** vise à mettre en œuvre une méthode collégiale et locale de construction de solutions concrètes sur les grandes transformations à venir.

L'objectif est de faire émerger, au niveau local, des projets de nature à améliorer la réussite et le bien-être des élèves, et à réduire les inégalités scolaires. **C'est une démarche de volontariat, à l'échelle d'une école et d'un territoire**, avec pour perspective **la liberté d'innovation des équipes, portée par une dynamique collective.** L'élaboration d'un projet n'est pas contrainte par un

calendrier et peut donc être accompagnée à tout moment. Les projets retenus sont financés.

Pour consulter des exemples de projet (présentation de projet, objectifs, partenaires, financements accordés) vous pouvez consulter [ce lien](#).

Pour plus d'information vous pouvez consulter [ce lien](#).

### **9- Recensement & Appel à projet ADAGE**

Les Recensements et Appel à projet ADAGE permettent :

- De valoriser l'ensemble des actions d'une école.
- D'éditer le parcours EAC des élèves pour les adresser aux familles.
- De demander des subventions auprès de la DAAC (délégation académique aux arts et à la culture).
- D'avoir accès, grâce à une cartographie, à une liste de partenaires classés par domaines et leurs coordonnées.
- De solliciter en parallèle l'équipe de la DAAC, ses chargés de mission qui sont à votre disposition pour écrire vos projets.
- De rendre compte à l'échelle d'une circonscription, de la réalité de l'EAC pour permettre le pilotage pédagogique de circonscription sur l'EAC et l'accompagnement des écoles au regard des besoins.

Retrouvez la plateforme ADAGE en vous connectant **sur le portail ARENA** à partir des identifiants direction d'école puis sur l'onglet « **scolarité du 1<sup>er</sup> degré** ».

**Le retour des Appel à projet 2023-2024 est publié** sur la Plateforme ADAGE. L'accès se fait par l'entrée « éditeur » des directeurs d'école. Chaque école engagée peut donc savoir si le projet a été accepté par la commission, la somme allouée au projet, des indicateurs pour améliorer le projet une année suivante.

Pour toute information, vous pouvez contacter Aude Pfister-Nguyen, référente EAC pour la circonscription : [cpcg.0010065r@ac-lyon.fr](mailto:cpcg.0010065r@ac-lyon.fr)

### **10- Projet DULALA (écoles d'Oyonnax)**

Pour la deuxième année, la [cité éducative](#) Oyonnax-Bellignat permet, grâce à son financement et aux choix de territoire, de conduire un projet portant sur la prise en compte du plurilinguisme. La formation et l'accompagnement concernent les écoles, la municipalité d'Oyonnax (ATSEM), les partenaires sociaux et de la petite enfance. Ils seront conduits par l'association [DULALA](#) avec les formateurs REP +.

Quatre groupes pourront cette année participer aux formations lors des formations REP +. Les écoles intéressées manifesteront leur intérêt auprès des [coordonnateurs REP +](#) avant le 20 septembre, délai de rigueur.

Les écoles ayant suivi la formation lors de l'année 2022-2023 peuvent bénéficier d'un

accompagnement lors de cette année. Merci de prendre contact auprès des [coordonnateurs REP +](#).

## 11- Ressources pédagogiques

### 11.1 Les empêchements à apprendre

Ce [site](#) apporte des pistes pédagogiques à travers une approche clownesque.

### 11.2 Activité physique et EDD

L'USEP propose des [fiches pratiques](#) pour les 3 cycles de l'école primaire.

### 11.3 Coupe du monde de rugby

En ce début d'année scolaire, profitez de cet événement international et sportif pour [enseigner l'anglais](#) à travers la **culture**, la **géographie** et **l'EPS**.

### 11.4 Promenades mathématiques (cycles 2 et 3)

Un [document](#) présentant la démarche, pour allier classe en extérieur et mathématiques.

Les promenades mathématiques permettent :

- ▶ d'aiguiser le regard des élèves sur le monde mathématique qui les entourent ;
- ▶ d'imaginer et concevoir des situations problèmes à partir de photos prises dans l'environnement proche des élèves.

### 11.5 Guides et ressources Eduscol

Vous trouverez [ici](#) une synthèse présentant les guides fondamentaux pour les cycles 1, 2 et 3 ainsi que l'ensemble des ressources Eduscol disponibles.

### 11.6 Classes dédoublées

Un vademecum "enseigner en grande section dédoublée" vient de paraître.



## 12- Actions pédagogiques

### \* 1 jour 1 actu : une émission sur l'égalité filles / garçons

Le principe de **cette émission destinée aux classes de cycle 3 (CM1, CM2 et 6<sup>e</sup>)** est de répondre aux questions des enfants sur l'égalité entre les filles et les garçons, afin de mieux comprendre et faire vivre, dans la classe, à l'école ou au collège, le respect et la lutte contre les stéréotypes de genre. L'émission aura lieu le 6 octobre 2023, les [inscriptions](#) sont gratuites.

### \* Les petits champions de la lecture

Cette action  **vise à promouvoir la lecture sur un mode ludique, en faisant appel au plaisir du lecteur et à son partage**. Organisée sous le patronage du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et du Ministère de la Culture, **cette opération invite les enfants des classes de CM1 et de CM2 à lire à voix haute**, le texte de leur choix, pendant une durée de trois minutes,.

[Les inscriptions](#) sont désormais ouvertes. Un [webinaire](#) est proposé (sur inscription) le mercredi 11 septembre de 11 heures à 12 heures afin de présenter le jeu.

\*La grande lessive

La grande lessive est une exposition artistique éphémère et universelle. Elle peut s'adresser à tout collectif et en particulier une classe (tous cycles), une école. La prochaine édition aura lieu le 19 octobre 2023. Plus d'informations et le lien pour l'inscription [ici](#).



L'inspectrice de l'éducation nationale

Marie-Odile Pignier